

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 12 du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 5 juin 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – EAU

(58-2023)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2023, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget d'investissement de l'eau et assainissement. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISION MODIFICATIVE		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 23 Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none">• 2315 Installation, matériel et outillage technique	- 5 000€	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none">• 2156 Matériel spécifique d'exploitation	+ 5 000€	

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau